

## **SEA SMAGY**

*Syndicat Eau & Assainissement de St Martin d’Abbat & Germigny des prés*

*13 Rue du Clos vert – 45110 St Martin d’Abbat*

*Tel : 02 38 46 17 02 – E mail : [seasmagy@orange.fr](mailto:seasmagy@orange.fr) – Site : [www.seasmagy.fr](http://www.seasmagy.fr)*

# **SERVICE des EAUX**

## **EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT EU**

---○---

### **RAPPORT D’ACTIVITES**

### **EXERCICE 2016**

Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 - Articles L2224-1 et suivant et D2224-1 et suivants du CGCT  
Arrêté du NOR DEVO0751365A du 2 mai 2007

## SOMMAIRE

### **1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

- 1.1 Description
- 1.2 Faits marquants de l'exercice
- 1.3 Qualité du service
- 1.4 Orientations

### **2 INDICATEURS TECHNIQUES**

- 2.1 Origine de l'eau
- 2.2 Récapitulation des chiffres clés
- 2.3 Evolution de la clientèle
- 2.4 Répartition des consommations
- 2.5 Qualité de l'eau

### **3 INDICATEURS FINANCIERS**

- 3.1 Tarifs
- 3.2 Facture type

# **1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

## **1.1 DESCRIPTION**

Le service des eaux est géré par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de St Martin d'Abbat et Germigny des Prés qui a pour compétences la production, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau potable. Le SIAEP a été créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 1972.

A noter que, par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2000, le SIAEP SMAGY a été transformé en S.E.A SMAGY (Syndicat Eau et Assainissement ST Martin d'Abbat- Germigny des Prés) pour intégrer la compétence supplémentaire de l'assainissement collectif ou semi collectif.

La compétence assainissement collectif (eaux usées) est assumée par la SEA SMAGY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (après mise en conformité du réseau existant à St Martin d'Abbat et transfert du Budget communal correspondant)

### **CONSEIL SYNDICAL**

Le conseil syndical est constitué de six (6) délégués par commune, à raison de trois (3) membres titulaires, et trois (3) suppléants, désignés dans les mêmes conditions (bureau issu des élections de mars 2014)

Président :	Denis THION
Vice présidente :	Lucette Pelletier
Membres titulaires :	Gilbert Gessat, Joël Turpin, Philippe Thuillier, Fabrice Chavaneau
Membres suppléants	Thierry Delas, Jean Dubus, Marie-Françoise Goumand, Philippe Haemalsdael, Laurent Pelaille, Yannick Voise.

### **PERSONNEL D'EXPLOITATION**

Jérôme Loiseau :	Agent de Maîtrise TC (35h)
Damien Pinault :	Adjoint technique TC (35h)

### **SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE COMPETENCE DU SYNDICAT**

#### **EAU POTABLE**

Le SEA SMAGY gère le service de l'eau potable sur l'ensemble des territoires des communes de St Martin d'Abbat et de Germigny des Prés et sur la partie de la commune de Bouzy la Forêt située à l'est de la vallée des « étangs » et dessert donc une population globale d'environ 2300 habitants

#### **ASSAINISSEMENT EU**

Le SEA SMAGY gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le service de l'assainissement EU sur l'ensemble des territoires des communes de St Martin d'Abbat et de Germigny des Prés. Création du réseau à Germigny des Prés en Avril 2013.

### **CARACTERISTIQUES**

#### **EAU POTABLE**

##### **Production**

-nappe sollicitée : nappe des calcaires d'Etampes

-Forage du Clos vert : Autorisation de mise en service : arrêté préfectoral du 10/02/2004

- Diamètre 55cm
- Profondeur 103 m

2 pompes de 130 m<sup>3</sup>/h KSB installées en novembre 1997, (Remplacement 1 pompe 130m<sup>3</sup>/h le 06/07/04) - (fonctionnement alternatif à 110m<sup>3</sup>/h)

##### **Traitement déferisation et démnanganisation**

L'unité de « 70m<sup>3</sup>/H » assure le traitement de la production totale (107 m<sup>3</sup>/H) avec des résultats conformes.

- Unité de démnanganisation installée en 1998 (sur prescription de la DDASS)

##### **Chloration**

- Chloration par injection de chlore gazeux dans le refoulement vers la cuve installé en 1998 sur prescription de la DDASS

##### **Stockage**

- Château d'eau sur tour de 35 m au « Clos vert »
- Capacité : 400 m<sup>3</sup> dont réserve incendie de 120m<sup>3</sup>
- Réserve 800 m<sup>3</sup> mise en fonction le 10/07/2003 (sur ancien forage) puis le 10/02/04 sur nouveau forage

##### **Distribution**

- Réseaux principaux créés en à partir de 1967 à St Martin d'Abbat, puis à partir de 1969 à Germigny des Prés
- Renforcements et extensions des réseaux en 2011 (pour mémoire)
- Remplacement canalisations : interconnexion réseau Bray/Bouzy/St Agnan (170 m / D110) et rue des marteaux à Germigny (35 m / D 63)

## LONGUEUR DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (m)

COMMUNES	2 011	2 012	2 013	2014	2015	2016
ST MARTIN D'ABBAT	55 705	55 705	55 705	55 705	55 705	55 705
GERMIGNY DES PRES	18 720	18 720	18 720	18 720	18 720	18 720
BOUZY LA FORET	10 450	10 450	10 450	10 450	10 450	10 450
<b>TOTAUX</b>	84 875	84 875	84 875	84 875	84 875	84 875

## ASSAINISSEMENT EU

La commune de St martin d'Abbat est desservie par un réseau d'assainissement mixte comportant une partie unitaire pour le centre bourg et une partie en séparatif pour les nouveaux réseaux desservant les écarts et les lotissements

Le traitement est effectué par une STEP de 2450 EH mise en service en juin 2013.  
Un déversoir d'orage est aménagé en amont de la station

Réseau EU gravitaire (Réseaux principaux créés à partir de 1970)

### St Martin d'Abbat

Voies	RV origine	RV fin	Collecteurs					Nombre RV
			Ø150	Ø200	Ø300	Ø400	Ø500	
Route de Germigny	160	156					120	5
	116	110		325				7
Grande rue (vers Chf)	156	131				130		7
	131	146			365			12
	133	174	12					1
	44	45		45				2
	44	51		150				5
Rue de Barbinerie	131	147			53			3
Rue de l'Eglise	134	173			110			6
Grande Rue (vers Gien)	156	126			70			2
	126	124					315	7
	124	164			100			3
	135	165		105				4
	104	82			190			5
Rue de la Halte	161	89				130		5
				60				1
Rue du Clos vert	119	75			270			7
	121	83			138			3
Rue des Mauxpetits								
sud	69			125				5
nord								
ouest				165				5
Lotissement du stade				480				17
Rue Creuse	110	105		160				4
Rue des Genêts	105	99		93				6
	99	198		378				17
Rue des Peupliers	99	94		90				5
Rue des Maronniers	202	175		102				4

Rue des Acacias	198	179		377				12
Rue des Tilleuls (ouest)	183	185		67				2
Rue des Tilleuls (est)	19	186		183				7
Rue des Cèdres	115	216		85				4
Rue des Brosses (nord)	1	9		250				9
Route de Mellerette	9	14		180				5
Rue d'Avezard	9	18		115				4
Rue des Brosses (sud)	1	44		600				16
Chemin des Erables	31	60		123				4
Rue du Clos des Brosses	31	56		207				5
Rue de Bel air	2	26		375				10
	24	344		165				4
				87				2
Totaux			12	5 092	1 296	260	435	232

Longueur totale gravitaire (m)..... **7 095**

Nombre de RV (u)..... **232**

### Germigny des Prés

Voies	RV origine	RV fin	Collecteurs					Nombre RV
			Ø150	Ø200	Ø300	Ø400	Ø500	
Route de la Prieurée	1	6		191,3				5
Route de Châteauneuf	7	6		283,6				7
Rue du Moulin	9	14		69,2				1
Route de St Benoit	6	22		226,3				8
Chemin des Manteaux	22	26 bis		124,1				4
Chemin du Grand Clair	22	24		64,9				2
Parking PL (Route de St Benoit)	17	23		56,6				1
Route de St Martin	30	36		265,7				8
Chemin des Coutures	32	40		137,7				3
Rue du Cimetière	33	37		59,9				1
Totaux								40

Longueur totale gravitaire (m)..... **1479,3**

Nombre de RV (u)..... **40**

Création de branchements particuliers en 2016: **4**

Total branchements au 31/12/2016 : **535**

#### Réseau EU sous pression

Postes de refoulement EU : **6 u** (« les Brosses », « Aigrefin », « le Stade », « Mésanges », « Nord Germigny », « Sud Germigny »)

Canalisations de refoulement PVC Ø 100 : 1080 + 330 + 300 = **1710 m St Martin d'Abbat**

PE Ø 63 : 307+548 = **855 m Germigny des Prés**

## 1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### EAU POTABLE

**Forage** : néant

**Stockage** : néant

**Traitement** : automatisation lavages des filtres de traitement (réception le 16/04/07)

**Distribution** : pose d'un débitmètre de sortie du château d'eau (06/11/07) – remplacement en octobre et novembre 2007, des canalisations défectueuses : partie refoulement (de l'ancien forage au traitement) et partie distribution en caniveau (de la vanne sur colonne jusqu'au débitmètre)

**Protection – Sécurité** :

Conformément à la réglementation le SEA SMAGY continue à mettre en œuvre une démarche progressive et systématique de sensibilisation pour la mise en place des dispositifs anti-retour sur les branchements particuliers.

Un dispositif anti-pollution est installé systématiquement à l'occasion de chaque branchement nouveau ou remplacement de compteur (sauf impossibilité technique)

**Numérisation des plans des réseaux AEP et EU réalisé**

**Mise à jour de la modélisation du réseau AEP à prévoir suite aux bouclage et renforcements de 2011**

**Volumes – ratios**

Volume produit (pompage): 176 841 m3

Volume livré et facturé : 131 446 m3

**Rendement du réseau** : impossible à calculer suite au décalage des relevés suite aux intempéries

**Entretien – renouvellement**

Nettoyage dans les règles de l'art, par la S.L.E.E (avant la période hivernale pendant laquelle les temps de séjour sont les plus longs)

- La réserve de 800 m3 le 20/09/2016

- La cuve du réservoir le 23/11/2016

- Pendant l'année les travaux suivants ont été effectués :

- Fuites sur branchements : 2

- Fuites sur canalisations : 1

- Remplacement de compteurs : **66**

- Déplacement compteur : 1

- Remplacement collier : 2

- Création de branchements : 3 se répartissant comme suit :

o 2 sur ST Martin

o 1 sur Germigny

- Suppression branchement : 5

A signaler les prestations de repérage, de surveillance et de suivi des travaux sur le réseau d'eau lui-même ou sur d'autres réseaux voisins des canalisations d'eau, travaux exécutés par des entreprises intervenant pour les communes ou les particuliers.

Cette tâche, difficile à évaluer, consommatrice de beaucoup de temps, **est essentielle pour une bonne conservation des ouvrages du syndicat.**

**Exploitation**

Les volumes mis en distribution en 2016 sont caractérisés par :

• jour moyen : 484 m3

• jour maxi : 978 m3 (le 26/08)

• jour mini : 306 m3 (le 10/02)

Purges

- poteaux d'incendie : novembre 2016

- sur canalisations : mai 2016

A signaler que les opérations de purges de réseau peuvent entraîner ponctuellement quelques désagréments aux usagers des secteurs concernés, mais ces opérations sont nécessaires pour éviter un engorgement du réseau et maintenir une bonne qualité de l'eau.

### ASSAINISSEMENT EU

Les faits marquants sont :

02/07/2012 : Réception du réseau séparatif de Germigny des prés (1350m D 200 PVC – 2 postes de refoulement)

Juin 2012 : Début des travaux de la nouvelle STEP route de Germigny à St Martin d'Abbat

Juillet 2013 : Réception de la STEP

Un agent du SEA SMAGY, intervient tous les jours ouvrés à la STEP existante pour nettoyage, relevé des compteurs et vérifications usuelles.

### 1.3 QUALITE DU SERVICE

#### Accueil de la clientèle

Téléphone au siège du SEA SMAGY (13 rue du Clos Vert) : 02 38 46 17 02 – email : [seasmagy@orange.fr](mailto:seasmagy@orange.fr)

Création d'un site internet, mis en service en fin d'année 2014 : [www.seasmagy.fr](http://www.seasmagy.fr)

Le secrétariat est ouvert, d'une manière générale, les vendredis de 09 à 12 heures au siège du SEA SMAGY

#### Cas d'urgences :

En cas d'urgence contacter le fontainier (M. Jérôme LOISEAU), le Président, la vice-présidente, ou un membre du bureau.

#### Information des usagers

Une nouvelle disposition réglementaire

L'arrêté du 10/07/1996 institue un cadre de présentation des factures d'eau adapté à la demande des consommateurs.

Le SIAEP applique depuis 1995 ces dispositions prescrites par cet arrêté.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 le SEA SMAGY traite de manière complètement autonome la facturation.

L'information des usagers, qui se fait, à ce jour, par affichage, a évolué en 2015 vers la création d'un site Internet ouvert en mars 2015

### 1.4 ORIENTATIONS

#### Réglementation

Conformément à la réglementation en vigueur le SIAEP poursuit la démarche visant la protection du réseau contre les retours d'eau. Un dispositif antipollution est installé systématiquement à l'occasion de chaque remplacement de compteur, (sauf impossibilité technique ou sur les points d'arrosage des espaces verts communaux, pour éviter de limiter le débit)

Conformément à la loi, le SEA SMAGY a réalisé les périmètres de protection des captages.

#### Exploitation

En 1998, conformément aux recommandations de la DDASS, une unité de démanganisation a été installée et le poste de chloration a été modifié pour injection du chlore gazeux dans la colonne de refoulement de la cuve (au lieu du forage)

A cette occasion cinq robinets vannes usagés ont été remplacés ainsi que tous les équipements électromécaniques qui ont été regroupés dans une armoire de commande unique.

Ces travaux ont été effectués par la SAUR sous maîtrise d'œuvre de la DDAF

Les résultats des analyses, depuis 2009, montrent que les teneurs en fer et manganèse sont plutôt en augmentation, ce qui peut être le signe d'un dysfonctionnement des installations de traitement. La réfection des filtres a permis d'apporter une solution. Depuis les analyses sont normales

#### Orientations en faveur de la sécurité d'alimentation « de l'eau du robinet »

La bâche de 800 m<sup>3</sup>, terminée en 2003 ; va dans le sens d'un renforcement de la sécurité d'alimentation en eau potable.

Par ailleurs le SEA SMAGY a mis en place, en 2006, un dispositif anti-intrusion et a vérifié à plusieurs reprises que l'interconnexion existante avec le syndicat de St Aignan/Bray/Bouzy offrait des conditions de desserte des usagers normales. En conséquence, le projet d'interconnexion avec Antartic a été suspendu.

Cette interconnexion devrait être pérennisée en 2011 par la reconstruction, sous accotement, de ces réseaux qui actuellement se trouvent sous les chaussées des routes départementales

## 2 – INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 Origine de l'eau

Les volumes produits représentent les volumes prélevés par la collectivité dans le milieu naturel pour l'alimentation du service, déduction faite des besoins des usines de traitement et des pertes en adduction.

Les volumes distribués représentent les volumes introduits dans le réseau de distribution, soit pour les propres besoins de la collectivité, soit par importation de services voisins, déduction faite des volumes exportés vers d'autres services.

#### Récapitulatif des chiffres clés

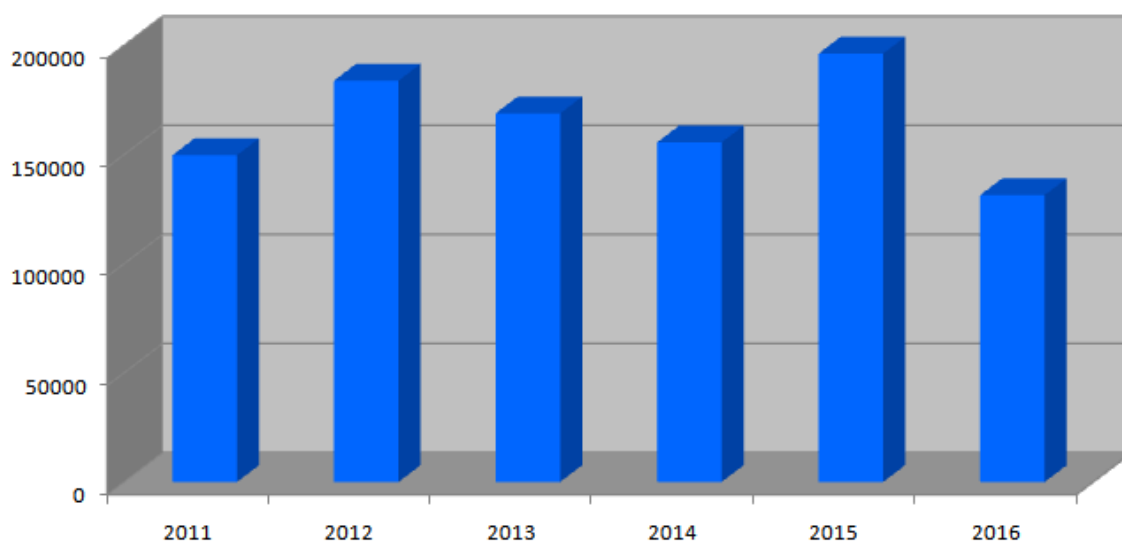
Exercices	2 011	2 012	2 013	2014	2015	2016
Clients SMA	766	769	782	804	807	802
Clients GY	342	344	348	350	355	355
Clients BY	49	49	49	48	49	48
Total clients	1 157	1 162	1 179	1202	1211	1205
Nbre habitants * (ratio 2,5)	2 892	2 905	2 947	3005	3027	3027
Vol.distrib m <sup>3</sup>	168 314	152 467	148 067	143090	183460	176441
Vol. conso m <sup>3</sup>	145 986	189 896	168 884	155599	196306	131446
Rendem. réseau	86,7%	obs	87,7%	obs	obs	75%
Indice perte m <sup>3</sup> /j/km	0,721	obs	0,672	obs	obs	1,45

<b>SERVICE INCENDIE</b>						
Nombre de poteaux d'incendie	60	60	61	64	64	65
Puisards aspiration	13	13	13	13	13	13
Réserves 120m3 (Germigny)	3	3	3	3	3	3
Réserves 30m3 (Germigny)	1	1	1	2	2	4

### **Répartition des consommations**

libellés / EXERCICES	2 011	2 012	2 013	2014	2015	2016
<b>Consommation totale</b>	149 732	183 896	168884	155599	196306	131446
Consommation moyenne m3 / jour	351	417	463	426	503	483
Nombre de semaines de l'exercice	52	52	52	52	52	52

### **Consommation Totale**



## **2.5 Qualité de l'eau**

L'eau consommée doit être propre à la consommation (code de la santé publique- article L 19)  
 Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée, en général, par le suivi de plusieurs paramètres portant sur, la qualité bactériologique, la qualité organoleptique, la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux, la recherche des substances indésirables et des substances toxiques, des pesticides et produits apparentés

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 3/01/1989. Les prélèvements sont faits par la DDASS.

La DDASS, en 2016 a opéré 12 **analyses**, et les résultats sont conformes aux normes en vigueur.

Le détail des résultats des analyses est disponible au public aux bureaux du SEA SMAGY  
 Les teneurs en fer, manganèse sont en dessous de la norme.

## **3 – INDICATEURS FINANCIERS**

### **3.1 TARIFS**

La tarification et ses modalités en vigueur sur le SEA SMAGY sont conformes à la loi sur l'eau parue au JO du 04/01/1992  
 Elle comporte un terme fixe (ou abonnement) représentant l'amortissement du compteur et l'entretien du branchement, et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée

TABLEAU 1 : PRIX DE L'EAU (Eléments du tarif H.T ; le SEA SMAGY n'est pas soumis à la TVA...)

Libellés	2 011	2 012	2 013	2014	2015	2016
<b>Barème de vente de l'eau potable</b>						
<b>Terme fixe</b> (location compteur et entretien branchement)						
Sté Antartic	695,00	695,00	700,00	700	700	714
Autres usagers	40,00	40,00	40,80	42	42,80	44,00
compteur 15						
compteur 20						
compteur 30						
compteur 40						
<b>Prix du m3 d'eau potable consommé</b>						
Tous abonnés	0,50	0,50	0,51	0,53	0,54	0,58
de 0 à 400 m3						
de 401 à 5000 m3						
de 5001m3 et plus						
Collectivités territoriales						
<b>Travaux et prestations du SEA SMAGY</b>						
Fontainier: prix horaire compris véhicule atelier	35,00	35,00	35,00	37	38	50
<b>Branchements (compris raccord/réseau)</b>						
robinet, bouche clé, tuyau polyet. Robinet < compt						
sauf tranchées et citerneau						
- pour branchements ø 15	321,00	329,00	336,00	346,00	353,00	360,00
- pour branchements ø 20	339,00	347,00	354,00	365,00	372,00	380,00
- pour branchements ø 30	506,00	519,00	530,00	546,00	557,00	656,00
- pour branchements ø 40 et plus	757,00	776,00	792,00	816,00	832,00	845,00
raccordement par té (plus value)	220,00	226,00	231,00	238,00	243,00	248,00
<b>Fourniture et pose compteur (branch existant)</b>						
compteur Ø 15	128,00	131,00	134,00	138	141	142
compteur Ø 20	135,00	138,00	141,00	145	148	150
compteur Ø 30	156,00	160,00	164,00	169	172	175
compteur Ø 40	340,00	349,00	356,00	367	374	380
<b>Citerneaux</b>						
Fourniture et pose d'un citerneau béton 80/80/80	110,00	125,00	128,00	132	135	140
Fourniture et pose borne de comptage monobloc	350,00	371,00	379,00	390	398	405
Fourniture citerneau complet	90,00	95,00	97,00	100	102	105
Fourniture couvercle citerneau	30,00	32,00	33,00	34	35	36
<b>Pose du compteur ( Ø 15 à 40)</b>						
<b>Pose col de cygne</b> - fourniture et pose	50,00	53,00	54,00	56	57	58
<b>Droit accès au réseau public</b>						
<b>Fermeture / réouverture compteur</b>	17,00	18,00	18,00	19	19	30
Déplacement spécifique pour relevé compteur	35,00	37,00	38,00	39	40	40
Replombage compteur (après déplombage illicite)	30,00	32,00	33,00	34	35	36
Suppression branchement (dépose compteur, mise en sécurité)			51,00	53	54	55



## Tarifs de l'assainissement eaux usées

Terme fixe (branchement)	64,00	80,00	82,00	88	90	80
Prix de l'eau (le m3 - jusqu'à 400 m3)	0,82	1,00	1,02	1,10	1,12	1,12
Droit d'accès au service (€ / u)	500,00	5,13/m <sup>2</sup> shon				
Participation assainissement collectif (PAC)						
1- Habitation neuve			600,00	618	630	642
2- Habitation existante			300,00	309	315	320
prix horaire égoutier	35,00	35,00	35,00	37	38	50
Branchement particulier EU	(devis)	(devis)	(devis)	(devis)	(devis)	(devis)

### 1.1 FACTURE TYPE (consommation 2016)

Part eau potable	Q	PU	Prix
Terme fixe (branchement, compteur)	1,00	44,00	44,00
Prix de l'eau consommée	120,00	0,58	69,60
AELB Taxe prélèvement	120,00	0,05	6,00
AELB Taxe pollution	120,00	0,23	27,60
Montant part eau potable TTC			147,20
<b>Prix eau potable (€/m3 TTC)</b>			<b>1,23</b>

Part assainissement EU	Q	PU	Prix
Terme fixe (branchement, compteur)	1,00	80,00	80,00
Prix de l'eau consommée	120,00	1,12	134,40
Taxe AELB modernisation réseaux	120,00	0,18	21,60
Montant part assainissement TTC			236,00
<b>Prix assainissement (€/m3 HT)</b>			<b>1,97</b>
<b>PRIX TOTAL DE L'EAU (€/m3 TTC)</b>			<b>3,20</b>

St Martin d'Abbat  
Le Président du SEA SMAGY

Denis THION